

ARRETE DU MAIRE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire de VALLE DI MEZZANA

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu l'arrêté en date du 02.02.2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 07.02.2023,

Vu la délibération en date du 30/04/2025 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 22/04/2025

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^e classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
1	CRUCCIOLI SEBASTIEN	Adjoint technique	01/06/2025

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera: - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à ...*Valle Di Mezzana*...

le ...*22*...*Avril*...*2025*
Le Maire,

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE ...*22*...*Avril*...*2025*

